

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 8 juillet à 17h00

En Exercice : 18
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de conseil en
mairie de Savigny-en-Véron sous la présidence de **Madame Cynthia
DIEU COURREGES**.

Date de convocation : 30/06/2026

Présents :

**Cynthia DIEU COURREGES – Etienne MARTEGOUTTE – Vincent NAULET
Thierry DEGUINGAND – Laurent LALOUETTE – Laurent CHAUVELIN –
Jean-Michel BURLET – Nathalie VIGNEAU – Reynold LHERMINE – Anna
LAMBOUL**

OBJET :

Absents excusés avec procuration :

**Christophe BAUDRY a donné procuration à Laurent CHAUVELIN
Florence BOULLIER a donnée procuration à Etienne MARTEGOUTTE**

**Règlement budgétaire et
financier**

Absents excusés :

**Jean-Luc DUPONT – Denis MOUTARDIER – Sophie LAGREE – Aurélie
GASNIER – Sébastien PROUTEAU – Philippe BLANCHARD**

Secrétaire de séance : Jean-Michel BURLET

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles
L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite
loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles
L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération du 22/09/2022 approuvant le passage à la M57 ;

Vu le projet de règlement en annexe ;

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixe le cadre et les
principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la
préparation et l'exécution du budget, à l'occasion du Comité Syndical du
08/07/2026. Il formalise et précise les principales règles de gestion
financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la
loi organique relative aux lois des finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°
2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique et des instructions budgétaires et comptables
applicables aux collectivités. Il définit également des règles internes de
gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et
conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise
des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations
et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services
gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des

procédures budgétaires en vue de garantir la transparence et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à leur formation et à leur partage.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 037-253752968-20260708-2026_07_08_13-DE

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente en charge des finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Syndicat Mixte du Pays du Chinonais

5 Impasse des Dorées
37220 L'ILE BOUCHARD
Tél : 02 47 97 09 09
contact@pays-du-chinonais.fr
www.pays-du-chinonais.fr

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Cynthia DIEU COURREGES